



à cœur d'homme
Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

Mémoire

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS DANS LE CADRE DES AUDITIONS PUBLIQUES
SUR LE DOCUMENT

*« Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait -
Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour
l'égalité entre les femmes et les hommes »*

3 février 2011

Rédaction

Mario Trépanier, Coordonnateur de *Via L'anse*, situé à Salaberry-de-Valleyfield

Collaboration à la rédaction

Daniel Blanchette, Directeur et responsable clinique du *Centre d'aide pour hommes de Lanaudière CAHo*, situé à Joliette

Yves C. Nantel, Coordonnateur général du *Service d'aide aux conjoints (S.A.C.)*, situé à Montréal

Sylvain Lévesque, Directeur général de *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence*, situé à Québec

Aide à la révision

Marie-Joëlle Dorval-Robitaille, Agente de liaison interne de *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence*, situé à Québec

Le présent document a été adopté par le conseil d'administration de *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* lors d'une séance régulière tenue les 20 et 21 janvier 2011.

à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

(418)660-7799

dgacdh@videotron.ca

www.aceurdhomme.com

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION À CŒUR D'HOMME – RÉSEAU D'AIDE AUX HOMMES POUR UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE	5
UNE ASSOCIATION ENGAGÉE	6
LES DISPARITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE	8
TAUX D'INFRACTION	8
LE NOMBRE DE PLAINTES PORTÉES	8
LES DYNAMIQUES DE VIOLENCE	9
LA FRÉQUENCE, LA SÉVÉRITÉ, LE TYPE D'AGRESSION ET LES IMPACTS	9
LES DYNAMIQUES DE POUVOIR	10
LA TYPOLOGIE DES AUTEURS DE VIOLENCE	12
DISCUSSION	12
FAVORISER LA DÉMARCHE DE CHANGEMENT DES HOMMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE	15
LA DIMENSION TRANSGÉNÉRATIONNELLE DES COMPORTEMENTS VIOLENTS	15
INTERVENIR AUPRÈS DES HOMMES POUR CONTRER LA VIOLENCE	16
LA CONTRIBUTION DES ORGANISMES SPÉCIALISÉS DANS L'INTERVENTION AUPRÈS DES CONJOINTS AUX PRISES AVEC DES COMPORTEMENTS VIOLENTS	17
OBJECTIFS	18
DÉFIS	20
DISCUSSION	21
STÉRÉOTYPES SEXUELS, VIOLENCE ET SANTÉ DES HOMMES	23
L'INFLUENCE DES STÉRÉOTYPES SEXUELS	23
DISCUSSION	25
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	26
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	28
ANNEXE - ORGANISMES MEMBRES 2010-2011	33

INTRODUCTION

D'entrée de jeu l'association à *cœur d'homme* – réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence réitère son appui indéfectible aux fondements de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Fondements qui en résumé, se déclinent ainsi :

Malgré d'importants progrès il reste beaucoup de chemin à parcourir et de défis à relever, c'est pourquoi il faut poursuivre tous les efforts en vue de parvenir à une culture de l'égalité qui imprègne tous les rapports sociaux;

Les femmes et les hommes doivent avoir des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements. La liberté de choix des femmes comme des hommes doit en effet reposer sur l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités.

Nos propos traiteront principalement de la question des changements en matière de rôles de genre (Question n° 1). Compte tenu de notre champ d'action spécifique, soit l'intervention auprès des hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal et familial, nous considérerons cette question à travers son incidence sur les orientations concernant le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie (Orientation 5) ainsi que la promotion de modèles et de comportements égalitaires (Orientation 1).

Après la présentation de l'association nous observerons tout d'abord les disparités entre les femmes et les hommes en matière de violence conjugale. Nous discuterons ensuite des facteurs permettant de favoriser la démarche de changement des conjoints aux prises avec des comportements violents. Puis, une attention particulière sera portée aux stéréotypes sexuels en lien avec la violence et la santé des hommes. Enfin, nous souhaitons aborder de manière plus large et transversale, l'inclusion des hommes dans la démarche proposée afin de favoriser la pleine égalité entre les femmes et les hommes, dans le sens des fondements de la politique. Car, nous en avons la conviction, ce n'est qu'ensemble, avec la collaboration des femmes, des hommes et de toutes les instances et structures sociales qu'il sera possible d'atteindre l'égalité de fait. Enfin, nous formulerons certains défis et des recommandations.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION À CŒUR D'HOMME-RÉSEAU D'AIDE AUX HOMMES POUR UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE

L'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence est un organisme communautaire autonome, fondé en 1987, qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses organismes membres afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence. à cœur d'homme regroupe 25 des 31 organismes reconnus au Québec en matière d'aide aux hommes ayant des comportements violents. La liste des organismes membres est présentée en annexe.

Dans le cadre de sa mission, l'association fait la promotion, auprès des divers partenaires politiques, institutionnels et communautaires, des organismes communautaires autonomes qui supportent et aident des hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal et familial, afin de les aider à améliorer leur qualité de vie et de contribuer à la sécurité des personnes (celle de l'homme, de sa conjointe et de leurs enfants). L'association œuvre également à la reconnaissance des besoins des organismes afin qu'ils disposent des ressources nécessaires à la réalisation de leur mission.

Les organismes membres ont en commun de proposer des services d'aide aux hommes ayant des comportements violents via des entrevues d'accueil et d'évaluation, de même que par des suivis en groupes et individuels. Plusieurs organismes offrent également des activités de suivi post-programme.

Tous les organismes réalisent des activités de sensibilisation et œuvrent également en prévention de la violence. Ils participent à de nombreuses instances de concertation et travaillent avec leurs partenaires afin de réduire la tolérance sociale à l'endroit de la violence conjugale, de promouvoir des rapports égalitaires et de répondre aux besoins des hommes sollicitant de l'aide. En plus de ces services communs, chacun des organismes a développé des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de son milieu.

L'ensemble des organismes du Québec recevait, en 2007-2008, 3 508 hommes en entrevues d'accueil et d'évaluation (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010). Les hommes qui font appel aux services d'aide sont principalement référés par le réseau de la santé et des services sociaux (CSSS-CLSC, centres hospitalier, services sociaux, centres jeunesse, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels), ainsi que par

le système judiciaire. Ces deux sources combinées représentent 75 % des références.

Une association engagée

Au cours des dernières années, l'association à cœur d'homme a apporté une contribution diversifiée, portant sur plusieurs enjeux et ce, en collaboration avec de nombreux partenaires. Que ce soit en matière de recherche (avec le *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes* (CRI-VIFF) et *l'équipe de recherche Masculinités et Société*), de concertation (à la *Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles* (TRPOCB)), de médiation familiale (au Comité violence et médiation du *Comité accrédité en médiation familiale* (C.O.A.M.F.)) et de sensibilisation (campagnes gouvernementales de sensibilisation en matière de violence conjugale), l'association s'assure que le volet *aide aux hommes aux prises avec des comportements violents* soit pleinement intégré dans les stratégies mises de l'avant afin de contrer la problématique de la violence conjugale.

De plus, l'association à cœur d'homme a réalisé certains projets d'envergure au cours des dernières années. Voici quelques exemples :

- Organisation d'une première campagne de sensibilisation s'adressant spécifiquement aux hommes en situation de violence conjugale (2007-2008) : «Je fais un homme de moi... je demande de l'aide».
- Contribution, en partenariat, à la formation de plus de 300 médiateurs familiaux en matière de violence conjugale (2009-2010).
- Réalisation d'un premier colloque national portant sur le thème des enfants exposés à la violence conjugale et la transmission transgénérationnelle des comportements violents et de victimisation (2010) : «Enfants victimes... adultes de demain».
- Contribution, en partenariat, à l'organisation du premier séminaire québécois portant sur la prévention de l'homicide conjugal (2010) : « L'homicide conjugal : s'unir pour prévenir ».
- Élaboration d'une deuxième campagne de sensibilisation s'adressant spécifiquement aux hommes en situation de violence conjugale (hiver-printemps 2011) : « Ce n'est plus comme avant ».

- Élaboration d'un guide d'intervention en matière de risque d'homicide conjugal en cours de réalisation (2009-2011) : sera complété en juin 2011.

À ces activités, il faut ajouter les multiples initiatives locales et régionales des organismes membres qui contribuent à réduire l'incidence de la violence conjugale dans les familles québécoises et ce, sur l'ensemble du territoire desservi.

En outre, mentionnons que l'association avait précédemment déposé un mémoire et en avait fait la présentation lors des travaux de la Commission des affaires sociales (2005) portant sur la politique gouvernementale en matière d'égalité.

LES DISPARITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Plusieurs indicateurs de la violence conjugale ont été étudiés par les milieux de recherche. Certains de ces indicateurs font état d'une similitude entre les femmes et les hommes, d'autres indicateurs démontrent des différences.

Taux d'infraction

Les données de l'*Enquête sociale générale sur la victimisation* (ESG) de 2004 (Statistique Canada, 2005) ont révélé un nombre annuel de 39 308 agressions considérées comme des infractions envers des femmes (voie de faits, menaces, séquestration, harcèlement, agressions à caractère sexuel, tentatives de meurtre) en contexte conjugal au Québec (à cœur d'homme, 2007).

Selon le même indicateur, on estimait à 20 578 le nombre d'infractions envers des hommes en contexte conjugal.

La recherche de *Statistique Canada* (2005) a démontré que 7% des femmes et 6% des hommes ayant vécu en couple durant les cinq années précédant l'enquête avaient subi au moins à une occasion un geste de violence de nature criminelle de la part de leur partenaire ou ex-partenaire.

Les recherches portant sur les agressions non criminelles, soit principalement des agressions verbales et psychologiques et des abus de pouvoir sur le plan économique, montrent qu'elles seraient beaucoup plus répandues. Selon l'ESG, 18% des femmes et 17% des hommes auraient subi une forme ou une autre de violence psychologique au cours de l'année en contexte conjugal. D'autres recherches ont, par ailleurs, démontré également des taux similaires entre les sexes en matière de violence psychologique (Straus et *al.* 1980; Rouse, Breen et Howell, 1988; Stets, 1991; Kasian et Painter, 1992; Coker, et *al.*, 2002; Feder et Henning, 2005; Stacey, Hazelwood et Shupe, 1995; Graham-Kevan, 2007; Felson et Outlaw, 2007 dans Hamel, 2008).

Le nombre de plaintes portées

En 2008, les données de la Sécurité publique dénombrèrent 17 321 infractions rapportées en matière de violence conjugale au Québec. 82% de ces plaintes ont été portées par des femmes (Sécurité publique, 2008).

Au Canada, on estimait en 2005, que seulement 37% des agressions de nature criminelle commises envers des femmes en contexte conjugal étaient signalées à la police. Les infractions commises envers des hommes auraient été signalées dans 15% des cas (Statistique Canada, 2005). L'écart entre les sexes pourrait s'expliquer notamment par le fait que les hommes ont davantage tendance à minimiser les abus subis et à hésiter à dévoiler leurs craintes (Mooney, 2000; Straus et al., 1997; Sorenson et Taylor, 2005; Dutton et Nichols, 2005; Hines et al. 2005 dans Hamel, 2005).

Les dynamiques de violence

La violence serait bidirectionnelle dans environ la moitié des cas (Capaldi, Kim et Shortt, 2007; Straus, 2006a; Archer et Graham-Kevan, 2005; Fergusson, Horwood et Ridder, 2005a; Field et Caetano, 2005; Williams et Frieze, 2005; Linder et Collins, 2005; Arriaga et Foshee, 2004; Ehrensaft et al., 2004; Hines et Saudino, 2003; Kwong et al., 2003; Anderson, 2002; Harned, 2002; Straus et Ramirez, 2002; Capaldi et Owen, 2001; Kessler et al., 2001; Archer, 200; Bradbury et Lawrence, 1999; Magdol et al., 1997; Sorenson, Upchurch et Shen, 1996; Morse, 1995; O'Leary, Malone et Tyree, 1994; Straus, 1993; Brush, 1990 dans INSPQ, 2007).

Lors des incidents, une proportion légèrement plus élevée de femmes que d'hommes auraient initié le premier geste de violence physique (Morse, 1995; Straus, 1997, Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999; Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004, dans INSPQ, 2007).

L'usage de violence en contexte de légitime défense serait plus élevé chez les femmes, soit, 20% des incidents comparativement à 10% chez les hommes (Follingstad et al., 1991 dans Hamel et Nicholls, 2006). Le recours à la violence comme riposte immédiate à une agression physique du ou de la partenaire serait, par ailleurs, plus fréquent chez les hommes, soit, 27% comparativement à 21%.

Les situations de violence unidirectionnelle impliqueraient pour leur part un nombre assez semblable d'hommes et de femmes, dans l'un ou l'autre rôle (Morse, 1995, dans Laroche 2007; Kwong et al., 1999 dans Kelly et Johnson, 2008).

La fréquence, la sévérité, le type d'agression et les impacts

C'est au niveau de la fréquence, de la sévérité, du type d'agression et des impacts de la violence qu'on observe les plus grandes différences entre les sexes.

Dans *l'Enquête sociale générale* (Statistique Canada, 2005), 21% des femmes et 11% des hommes ayant subi de la violence indiquaient avoir subi au moins 10 épisodes de violence.

Les femmes seraient proportionnellement plus nombreuses à avoir été poussées, empoignées, battues, bousculées, étranglées et agressées sexuellement (Statistique Canada, 2005). Dans une revue de littérature, Campbell et Soeken (1999) rapportent d'ailleurs qu'une femme sur deux ayant subi de la violence physique aurait également été victime d'une agression à caractère sexuel en contexte conjugal (dans Kelly et Johnson, 2008).

Les hommes seraient, pour leur part, proportionnellement plus nombreux à avoir été frappés, mordus, giflés ou à avoir reçu un coup de pied. On observe des taux similaires entre les sexes quant aux types d'agressions suivantes : avoir été attaqué-e ou menacé-e avec un objet ou une arme, avoir été frappé avec un objet, s'être fait lancer un objet ou avoir été menacé-e d'être frappé-e (Statistique Canada, 2005).

Une proportion plus élevée de femmes que d'hommes ayant subi des agressions en contexte conjugal ont déclaré avoir subi des blessures physiques (respectivement 40% et 13 %) (Statistique Canada, 2005). Les femmes subissant de la violence sont également plus nombreuses à déclarer souffrir d'anxiété, de dépression, de crainte, de stress post-traumatique, de problèmes de santé physique et de pertes d'emploi reliés à la violence (Anderson, 2002; Straus et Gelles, 1990; Vivian et Langhinrichsen-Rohling; 1994; Williams, 2005 dans Hamel et Nicholls, 2006).

Entre 1975 et 2004, la moyenne annuelle de victimes d'homicide entre conjoints était, au Québec, de 16,6 femmes et de 2,9 hommes. Les femmes subissant de la violence sont d'ailleurs proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir eu des craintes pour leur vie (37% comparativement à 10%) (Statistique Canada, 2005).

Les dynamiques de pouvoir

Plusieurs recherches ont mesuré la co-occurrence des agressions et des conduites contrôlantes. On mesure généralement les conduites contrôlantes à partir d'indicateurs tels les tentatives de limiter les contacts de la ou du partenaire avec sa famille et son réseau social, le dénigrement, la jalousie, la surveillance, la destruction des biens et le contrôle économique (INSPQ, 2007).

Globalement, on retrouverait des niveaux similaires de conduites contrôlantes chez les hommes et les femmes ayant des comportements violents (Coker et al., 2002; Graham-Kevan et Archer, 2004; Hammock et O'Hearn, 2002; Kaian et Peinter, 1992; Stacey et al., 1994; Straus et al., 1980 dans INSP, 2007), tout comme ce serait le cas dans la population, en général (Coleman et Straus, 1990 dans Hamel et Nicholls, 2006; Corvo et al., 2008). Par ailleurs, un niveau élevé de conduites contrôlantes serait un facteur de risque de violence physique, tant chez les hommes que chez les femmes (Felson et Outlaw, 2007; Graham-Kevan, 2007 dans Hamel, 2008).

Des recherches ont proposé une typologie des dynamiques de pouvoir en lien avec la violence conjugale (Johnson, 1995, dans Kelly et Johnson, 2008).

Selon Johnson (2006), 89% des incidents de violence surviendraient ainsi en contexte de *conflit circonstanciel* alors que 11% se situeraient dans une *dynamique de domination* (cité dans Kelly et Johnson, 2008). Ce modèle s'est enrichi, plus récemment, de l'ajout de deux autres catégories, la *résistance violente* et la *violence exclusive au contexte de rupture* (Kelly et Johnson, 2008). Le premier type regroupe les cas de légitime défense et de riposte violente. Le second s'applique aux couples chez lesquels aucune violence n'aurait été présente avant la séparation. Rappelons que selon *Statistique Canada* (2001), dans 14% des cas d'agression, la violence ne serait survenue qu'au moment de la rupture.

Les agressions commises dans un contexte de rapport de *domination* se distingueraient par un nombre élevé de conduites contrôlantes associées à un nombre plus fréquent d'agressions et à des agressions plus sévères. Elles surviendraient davantage de manière unilatérale (Johnson, 1995). Les femmes compteraient pour environ 60% des victimes de cette forme particulièrement grave de violence conjugale (INSPQ, 2007).

Les agressions commises dans le cadre de *conflits circonstanciels* se distingueraient, pour leur part, par leur fréquence et leur sévérité moindres, et par leur caractère davantage bi-directionnel (Johnson, 2006 dans Kelly et Johnson, 2008).

Des travaux récents ont permis d'ajouter un autre groupe à la typologie initiale de Johnson (Hamel, 2006), celui du *haut niveau de conflit* (Côté, 2009), de manière à distinguer les cas de violence mutuelle dans lesquels on observe une fréquence élevée d'agressions, de même qu'un degré relativement important de sévérité.

La typologie des auteurs de violence

De nombreuses recherches ont démontré que les hommes et les femmes qui ont des comportements violents présentent des profils similaires : faible revenu, niveau élevé de stress, ont moins de 30 ans, antécédents d'abus dans la famille et d'exposition à la violence conjugale, niveau élevé de tolérance à la violence, troubles de la personnalité, consommation abusive d'alcool ou de drogue (Anderson, 2002; Babcock et al., 2003; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Johnston et Campbell, 1993; Magdol et al., 1997; Morse, 1995; Simmons et al., 2004; Sommer, 1994; Stacey et al., 1994; Straus et al., 1990 dans Hamel, 2007).

L'étude longitudinale de Moffit et al., (2001) a également démontré que ce sont les mêmes facteurs qui permettent de prédire le recours à la violence chez les femmes et chez les hommes (dans INSPQ, 2007). De plus, cette même recherche avait observé des niveaux significativement plus élevés de psychopathologie ou de trouble de la personnalité chez les individus ayant des comportements violents que dans la population en général (80% des cas, selon Moffit et al., comparativement à 15% à 20%), ce qui a également été observé dans d'autres recherches (Huss et Langhinrichsen-Rohling, 2006; Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004; Delsol et al., 2003; Holtzworth-Munroe et al., 2000, dans INSPQ, 2007; Corvo et al., 2008).

Les travaux de Holtzworth-Munroe et Meehan (2004) suggèrent que les individus les plus à risque de violence sévère sont également ceux qui présentent le plus de traits associés à la personnalité antisociale, à l'impulsivité et à la dépendance émotionnelle (dans INSPQ, 2007). La jalousie, la peur de perdre leur partenaire, l'hostilité envers l'autre sexe et le manque de compétences relationnelles, tant avec leur partenaire qu'avec leur entourage seraient également des facteurs associés à la dangerosité (Dutton, 2006; Holtzworth-Munroe et al., 1997 dans Corvo et al., 2008).

Discussion

Ce bref survol de la littérature nous permet de faire le constat de nombreux facteurs d'inégalité entre les sexes en matière de violence conjugale. Même si on observe des similitudes quant au nombre d'individus usant de violence, il existe des différences importantes quant à la sévérité, au nombre et à l'impact des agressions entre les sexes.

Nous sommes donc d'avis que les efforts en vue de soutenir et d'aider les femmes subissant de la violence et que ceux faits de manière à favoriser la démarche de

changement des hommes aux prises avec des comportements violents méritent d'être maintenus et consolidés.

Nous sommes également d'avis qu'en matière de violence conjugale, nous devrions garder à l'esprit la nécessité d'aider toutes les personnes qui sont victimes d'agressions et, en particulier, celles qui se retrouvent dans une *dynamique de domination*. En effet, les enjeux pour la sécurité nous obligent à tenir compte des risques présents également pour les hommes subissant la violence. La société, à ce titre, a un devoir d'assistance aux personnes en danger, quel que soit leur sexe. L'État a également une responsabilité à cet égard, en termes d'aide et de support à toute personne dont la sécurité est menacée.

Rappelons qu'en ce moment, au Québec, aucune ressource spécialisée en matière d'aide aux personnes subissant de la violence conjugale ne dessert les clientèles masculines.

Une préoccupation semblable s'applique d'ailleurs aux conjoints de même sexe et, plus généralement à toutes les personnes marginalisées par rapport au modèle sur lequel a été construite initialement l'offre de services. Ce modèle, rappelons-le, est axé sur une représentation qui désigne un auteur type de violence conjugale : *l'agresseur masculin hétérosexuel usant unilatéralement et de façon préméditée de violence afin de maintenir ou d'accentuer son emprise à l'endroit de sa conjointe*. Or, les données de recherche, tout comme les observations faites dans les milieux de pratique, font état d'une hétérogénéité chez les auteurs de violence, de même que d'une diversité des enjeux et des rapports de pouvoir au sein des couples qui sont aux prises avec cette problématique (Hamberger, 2008; Saunders, 2008; Day et al., 2009; Kelly et Johnson, 2008; INSPQ, 2007).

On a observé que ce modèle pouvait également constituer un frein à la demande d'aide des femmes subissant de la violence et qui ne correspondent pas au stéréotype de *la victime : jeune, blanche, hétérosexuelle, pauvre, soumise, dépendante, isolée et ayant peu d'estime d'elle* (Loseke, 1992 dans Donnelly et al.).

Rappelons, enfin, que les femmes ayant des comportements violents ne bénéficient pas, au Québec, des mêmes services que les hommes qui sont dans la même situation.

Les disparités importantes observées entre les données de recherche et la judiciarisation effective des dossiers de violence conjugale sont également

préoccupantes. Comment notre système judiciaire permet-il, par exemple, de tenir compte des cas de violence bi-directionnelle?

Dans un autre ordre d'idée, les procédures appliquées en cas de plainte ne mériteraient-elles pas d'être davantage établies en fonction du type de dynamique de pouvoir propre à chacune des situations? Les différentes instances (tribunal de la jeunesse, tribunaux civils ou pénaux) tiennent-elles suffisamment compte de la diversité des situations de violence conjugale et des enjeux présents? Afin de mieux assurer la sécurité des personnes visées, un meilleur arrimage entre ces diverses instances serait-il souhaitable?

Ces quelques enjeux méritent, à notre avis, de faire l'objet de discussions entre les partenaires impliqués, de manière à améliorer, s'il y a lieu, les pratiques et les procédures en vue de protéger les personnes affectées par la problématique.

FAVORISER LA DÉMARCHE DE CHANGEMENT DES HOMMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

La dimension transgénérationnelle des comportements violents

Les comportements violents dans les rapports intimes, à l'âge adulte, sont largement reliés à l'exposition à la violence conjugale durant l'enfance et l'adolescence (Riou et *al.*, (2003), cité dans Côté et Lessard (2009); Wolfe, 1999; Rosenbaum et O'Leary, 1981 dans INSPQ, 2003; Corvo et *al.*, 2008). Il y aurait également une relation significative entre l'exposition à la violence conjugale et la violence vécue dans les relations amoureuses à l'adolescence (INSPQ, 2003). L'exposition à la violence durant l'enfance permettrait même de prédire des comportements d'agression durant au moins deux générations (Doumas, Margolin et John, 1994 dans INSPQ, 2003).

L'exposition à la violence conjugale a des effets importants sur la santé, le bien-être et le développement des individus. Au cours des dernières années, de nombreuses recherches ont documenté ces effets et ont permis de conclure à des impacts importants, tant à court qu'à long terme, sur les enfants et les adolescent-es affectés. Outre les risques de reproduction de la violence conjugale, on a également observé chez les enfants exposés d'autres facteurs de risque : la consommation d'alcool, le faible revenu, la présence de nombreux conflits entre les conjoints (Hotelling et Sugarman, 1986, dans INSPQ, 2003).

On aurait identifié un état de stress post-traumatique chez 56% des jeunes exposés à la violence conjugale (Lehmann, 1997 dans INSPQ, 2003).

D'autres travaux ont également fait ressortir une co-occurrence des problématiques de l'exposition à la violence conjugale et des abus physiques subis par les enfants et les adolescent-es (O'Keefe, 1996 dans Lessard et Paradis, 2003). Cette co-occurrence serait de l'ordre de 40% (Apple et Holden, 1998, cité dans Côté et Lessard, 2009) et aurait pour effet d'augmenter encore les risques de comportements violents à l'âge adulte (Kalmuss et Seltzer, 1986, dans Bélanger, 2007). Les garçons seraient légèrement plus à risque d'être victimes d'agressions psychologiques et physiques en contexte familial (Institut de la statistique du Québec, 2005).

On connaît encore mal les effets différenciés de l'exposition à la violence selon les sexes. Lessard et Paradis (INSPQ, 2003) observent que certaines recherches ont démontré que les réactions des filles avaient davantage tendance à être intériorisées

et que celles des garçons avaient à la fois tendance à être intériorisées et extériorisées (Adamson et Thompson 1998; Augustyn et al., 1995; Carslon, 1990; Jaffe et al., 1986b; Jouriles et al., 1987; Wolfe et al., 1985).

Conformément aux stéréotypes sexuels et aux rôles de genre, la réponse masculine attendue face aux dangers demeurant largement axée sur les attitudes de courage, de force, de stoïcisme et de robustesse plutôt que sur l'expression de la vulnérabilité et la demande d'aide (Dulac, 2001), l'influence de ces contraintes pourrait contribuer à réduire les facteurs de protection des garçons exposés à la violence conjugale.

En ce sens, l'intervention auprès des hommes aux prises avec des comportements violents serait donc une façon d'aider, quoi que tardivement, les enfants ayant été exposés à la violence et n'ayant pu bénéficier de facteurs de protection appropriés, tout en réduisant, précocement, cette fois, les risques d'exposition de la nouvelle génération (Bélanger, 2010).

Intervenir auprès des hommes pour contrer la violence conjugale

Historiquement, l'intervention auprès des hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal a été élaborée comme un complément aux interventions visant à mieux répondre aux besoins des femmes subissant la violence. Comme le rappelaient Rondeau et al. (1999), l'analyse de la violence conjugale suggère que :

« Le problème (...) doit être pris par les deux bouts, non seulement en soutenant les efforts des victimes pour sortir du cycle de la violence, mais aussi en impliquant les hommes dans un processus de changement et de réflexion. »

C'est dans cette perspective que l'État a reconnu comme « intervention essentielle et complémentaire » les ressources s'adressant aux hommes ayant des comportements violents et qui visaient la responsabilisation des auteurs de violence et la diminution de l'incidence des agressions (Gouvernement du Québec, 1995).

Au fil des ans, il est également apparu que les hommes aux prises avec des comportements violents sollicitaient directement l'aide du réseau et ce, pour toutes sortes de raisons (Trépanier, 2010) :

- Surmonter un état de crise à la suite d'une situation de rupture conjugale.
- Mieux se comprendre et trouver des moyens d'apaiser leur colère.

- Sortir des sentiments récurrents d'impuissance et de frustration vécus dans la vie de couple.
- Mieux gérer leur impulsivité.
- Réduire les risques d'escalade de la violence.
- Apprendre à mieux composer avec les conflits et les différends.
- Éviter à leurs enfants d'être exposés à une violence semblable à celle à laquelle ils ont eux-mêmes été exposés.

Les facteurs extrinsèques (assurer la sécurité des femmes) qui sont à l'origine des premiers groupes d'intervention, en se combinant aux motivations directement exprimées par les hommes qui s'adressent aux ressources permettent d'atteindre des résultats qui s'inscrivent dans un véritable processus de changement social (à cœur d'homme, 2003).

La démarche d'abandon des comportements violents semble d'ailleurs être largement facilitée par le développement d'une relation d'aide s'appuyant sur la réalité spécifique de chaque individu et sur son potentiel de changement (Blanchette et Couto, 2011; Turcotte, 2011).

La contribution des organismes spécialisés dans l'intervention auprès des conjoints aux prises avec des comportements violents

Plusieurs études ont permis au cours des dernières années de mieux connaître les effets des programmes pour conjoints aux prises avec des comportements violents. On considère qu'approximativement les deux-tiers des hommes ayant complété un programme ont réduit les risques de récidive (Scott (2004), cité dans Rinfret-Raynor et al., 2010).

Au Québec, la seule recherche d'envergure portant sur les taux de récidive des hommes ayant participé à un programme démontre que la participation à ce dernier fait diminuer de 94% la violence physique et de 62% la violence verbale (Ouellet et al., 1994).

Cette recherche, comparée à celles réalisées ailleurs en Amérique du Nord laisse entrevoir un taux de récidive plus bas au Québec qu'ailleurs. Peut-être doit-on y trouver une explication dans le fait qu'au Québec, les participants accèdent aux programmes sur une base volontaire dans une proportion plus élevée qu'ailleurs en

Amérique du Nord. Aux États-Unis, par exemple, on évalue que les programmes comptent 96% de participants mandatés par la cour (Price et Rosenbaum, 2007). Tandis qu'au Québec, seulement 34% des participants sont référés via le système judiciaire (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010).

De plus, les programmes offerts au Québec semblent rejoindre une proportion importante d'hommes s'étant adressé volontairement aux organismes afin d'obtenir de l'aide concernant une problématique associée à l'usage de violence ou qui en augmente les risques (rupture conjugale, idées suicidaires, crise), ce qui permettrait d'intervenir davantage de façon préventive (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010).

Compte tenu du nombre d'infractions commises annuellement contre des femmes en contexte conjugal (déclarées et non déclarées) et du nombre de demandes d'aide enregistrés dans les organismes, et en considérant que la sévérité de la violence est un facteur lié à la demande d'aide, on estime accueillir actuellement, seulement 9% des hommes ayant eu, durant l'année, des comportements violents de nature criminelle envers leur conjointe au Québec.

Objectifs

Afin de réduire de façon beaucoup plus significative l'incidence de la violence conjugale, le réseau à *cœur d'homme* s'est fixé comme objectif de rejoindre, à brève échéance, 30% des auteurs masculins de violence en contexte conjugal. Plusieurs facteurs semblent pouvoir y contribuer.

1. L'accroissement des ressources destinées aux femmes subissant de la violence et aux enfants exposés, les nombreuses campagnes de sensibilisation et la diminution de la tolérance sociale à l'endroit de la violence créent une forte pression chez les conjoints aux prises avec des comportements violents afin qu'ils entreprennent une démarche de changement.
2. L'adaptation des services aux clientèles vivant des réalités particulières entraîne également une augmentation significative des demandes d'aide. Ainsi, la moitié des intervenant-es consulté-es sur cette question dans la recherche de Rinfret-Raynor et *al.* (2010), déclaraient que la présence d'hommes nés hors Québec était une réalité plus fréquente en 2007-2008 qu'en 2002-2003. On notait également une hausse des demandes en lien

- avec les réalités autochtones. On mentionnait, de plus, une augmentation des demandes d'hommes présentant des limitations physiques ou intellectuelles.
3. Les quelques rares campagnes de sensibilisation destinées directement aux conjoints aux prises avec des comportements violents ont entraîné une hausse des demandes d'aide. En ciblant davantage cette clientèle, on peut estimer être en mesure d'inciter davantage les hommes en situation de violence conjugale à consulter.
 4. La recherche nous permet aujourd'hui de mieux comprendre ce qui incite les hommes à consulter et leurs réticences à le faire (Turcotte, 2002). On sait également mieux ce qui semble faciliter leur démarche de changement (Lindsay et *al.*, 2006), de même que les facteurs liés à la persévérance dans les programmes (Rondeau et *al.*, 1999). Les étapes de ce changement sont mieux identifiées (Rondeau et *al.*, 2006). Enfin, les gains rapportés par les participants aux programmes sont aussi mieux connus (Rinfret-Raynor, 2001). Ces données permettent de cibler davantage nos campagnes de sensibilisation destinées aux hommes aux prises avec des comportements violents. Elles laissent aussi entrevoir une offre de service de mieux en mieux adaptée aux besoins de la clientèle (Brodeur, 2010).
 5. Le développement des outils de repérage et de référence à l'intention des partenaires (Turcotte, recherche en cours) de même que la transmission des connaissances spécifiquement reliées à la clientèle des conjoints aux prises avec des comportements violents à travers les activités de formations dispensées (INSPQ, 2010) permettent de mieux répondre aux besoins des intervenant-es sociaux et de faciliter ainsi une détection et une référence appropriée. Rappelons à cet effet que dans une étude exploratoire menée dans les CLSC par l'INSPQ en 2006 à propos des pratiques en violence conjugale, 84,3% des répondant-es souhaitaient avoir des outils leur permettant de mieux identifier les caractéristiques des conjoints aux prises avec des comportements violents (INSPQ, 2006).
 6. La mobilisation amorcée dans le cadre des travaux du ministère de la Santé et des services sociaux en matière de santé et de bien-être des hommes, en vue d'une augmentation globale de la demande d'aide des hommes laissent également entrevoir de meilleures occasions de rejoindre la clientèle des conjoints ayant des comportements violents (Rondeau, 2003).

7. Enfin, comme l'a démontré la récente recherche portant sur l'évaluation des services d'aide en matière de violence conjugale (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010), l'augmentation du financement des organismes entraîne à la fois une augmentation des services et une augmentation des demandes d'aide. Plus l'augmentation du financement est élevée, plus forte est l'augmentation de la demande.

Défis

Cette hausse de la demande d'aide et l'ajustement des services a cependant tendance à fragiliser les organismes, lorsque le financement est insuffisant. Cette situation a conduit certains organismes à des délais d'attente prolongés. En effet, de 2002-2003 à 2007-2008, les organismes ont été confrontés à des augmentations du délai d'attente pour la première entrevue d'accueil et d'évaluation, ainsi que pour la première séance de groupe (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010).

Malgré une augmentation des mesures de soutien durant l'attente, l'augmentation des délais est préoccupante. D'une part, à cause du risque d'attrition qu'elle engendre et d'autre part, en raison du degré de dangerosité présent. Un grand nombre de participants font une demande d'aide suite à une situation de crise ou dans un contexte de rupture conjugale (Rondeau et *al.*, 2002). La rupture conjugale est, rappelons-le, un facteur de risque associé à l'homicide conjugal (Rondeau et *al.*, 2002; Campbell et *al.*, 2003; Drouin et Drolet, 2004; Wormer et Roberts, 2009). De plus, les organismes reçoivent aussi, un nombre important d'hommes ayant des idées suicidaires au moment de l'accueil (41%, selon A.R.I.H.V., 2001). Dans tous les cas, la capacité de répondre rapidement à la demande d'aide demeure une condition essentielle à la réalisation de la mission des organismes.

Les milieux de pratique et de recherche conviennent également de la nécessité de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle (Rinfret-Raynor et *al.*; 2010; Corvo et *al.*, 2008; Day et *al.*, 2009, Bélanger, 1998). Durant les dernières années, on a assisté ainsi, à une augmentation des types d'activités offertes (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010). Les groupes de deuxième étape, les suivis individuels et les références se sont développés dans plusieurs organismes. Toutefois, l'application de ces pratiques demeure limitée, compte tenu des effectifs réduits.

De même, l'adaptation aux réalités particulières vécues par la clientèle immigrante grandissante pose des défis qui nécessiteraient davantage de ressources et ce, afin

de répondre aux multiples besoins de compréhension de ces hommes, tant sur le plan du langage qu'au niveau culturel.

Par ailleurs, nous avons observé un accroissement important du nombre de demandes de nos partenaires et de la population pour desservir des clientèles pour lesquelles l'expertise développée par nos organismes s'avère utile. En effet, qu'il s'agisse des adolescent-es aux prises avec des comportements violents, d'hommes en difficulté ou en situation de rupture conjugale, de conjoints de même sexe aux prises avec la violence conjugale, de parents usant de violence, de conjointes aux prises avec des comportements violents, d'hommes subissant la violence, de personnes présentant une problématique de violence en dehors de l'espace domestique, d'hommes en situation d'arrestation, d'hommes ayant besoin d'un hébergement préventif ou de demandes d'information juridique, les organismes sont de plus en plus sollicités. Ajoutons que les organismes reçoivent aussi, de plus en plus de demandes afin de tenir des activités de sensibilisation et de formation.

De nombreux programmes novateurs ont ainsi été développés au sein des organismes afin de répondre à ces multiples besoins. Cependant, ces programmes sont inégalement accessibles selon les régions. De plus, plusieurs programmes sont abandonnés en cours de route, malgré leur succès et, surtout, à cause de leur succès. En effet, lorsque l'affluence des demandes d'aide devient impossible à gérer, la rareté des ressources disponibles fait en sorte que les organismes doivent abandonner ces programmes pourtant perçus comme étant nécessaires par la communauté.

Enfin, la difficulté à recruter et à retenir des intervenant-es détenant le niveau de compétence souhaité place également les organismes en position de vulnérabilité (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010). L'expertise développée dans les organismes est en effet très prisée au sein du réseau de la santé et des services sociaux, lequel offre des conditions salariales et de travail en général, largement plus avantageuses.

Discussion

De manière à réduire davantage l'incidence de la violence conjugale, nous sommes d'avis que des efforts supplémentaires devront être faits. En effet, des mesures devront être prises afin de permettre aux ressources de répondre aux demandes d'aide et de développer ou de consolider les pratiques novatrices en réponse à la diversité de ces besoins. Ainsi, nous endossons les pistes d'action prioritaires pour

l'avenir des organismes d'aide pour conjoints aux prises avec des comportements violents, tels que mentionnées dans la recherche récente commandée par le *Secrétariat à la condition féminine* du *ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine* au CRI-VIFF (Rinfret-Raynor et al., 2010), soit :

« 1. *La prévention et la sensibilisation*

Investir à la fois dans le traitement et dans la prévention de la violence conjugale; investir dans la prévention pour effectuer un changement social; pour agir en amont du problème de violence et ainsi briser le cycle de transmission transgénérationnelle de la violence; pour fournir de l'information à la population sur l'existence des organismes d'aide pour conjoints ayant des comportements violents et sur les services d'aide qu'ils offrent;

2. *L'adaptation des services aux hommes vivant des réalités particulières*

Mettre en place des politiques et des programmes pour les hommes vivant des réalités particulières; offrir des services aux conjoints ayant des comportements violents issus des populations immigrantes et aux hommes victimes de violence conjugale;

3. *L'accessibilité des services*

Disposer de plus de ressources financières pour être capable de faire de la sensibilisation auprès de la population; et répondre aux demandes d'aide afin de limiter les risques d'abandon;

4. *Les conditions de travail*

Assurer de bonnes conditions de travail aux salarié-es pour les retenir. »

STÉRÉOTYPES SEXUELS, VIOLENCE ET SANTÉ DES HOMMES

Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer les différences observées entre les sexes en matière de violence conjugale. Une partie de ces explications porte sur les stéréotypes sexuels et les rôles de genre. Rappelons qu'initialement, la violence conjugale a été définie comme un mode spécifique de l'oppression des femmes par les hommes et que cette caractéristique demeure, aujourd'hui encore, centrale dans notre compréhension de la problématique (Gouvernement du Québec, 1995).

Ce modèle s'est largement enrichi avec les années (Corvo et al., 2008; Brodeur, 2010). On comprend mieux, notamment, les facteurs qui semblent contribuer à faire en sorte que certains hommes soient largement plus à risque que d'autres d'utiliser de la violence envers leur conjointe.

L'influence des stéréotypes sexuels

La socialisation différenciée, issue des stéréotypes sexuels et des rôles de genre, a été présentée comme un processus d'aliénation nuisant à la capacité des garçons et des hommes à éprouver leurs états de mal-être autrement qu'à travers les émotions associées à la colère (Dulac, 2001).

L'expression des émotions davantage associées à la vulnérabilité (la gêne, la peine, la peur) représenterait un risque de réprobation sociale et d'humiliation plus grand pour les garçons que pour les filles (David, D. et R. Brannon, 1976; Thompson, E. H. et J.H. Pleck, 1986; Pollack, W., 2001; Angers, M., 2003; Nantel, Y.C. et É. Gascon, 2002, dans *à cœur d'homme*, 2005; Keefer et Rondeau, 2002; *à cœur d'homme*, 2003). Il semblerait aussi que la conformité aux injonctions de la masculinité conservatrice (Gascon, 2001, dans *à cœur d'homme*, 2005) soit un facteur de risque à la fois en matière de comportements violents et en matière d'autres problématiques liées à la santé et au bien-être, en particulier au suicide et à la consommation abusive de drogue ou d'alcool (Dulac, 2001; Tremblay, Fortin et al., 2007).

Comme l'observaient Tremblay, Fortin et al. (2007), :

« Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la socialisation des hommes dans les sociétés occidentales actuelles contribue à l'apparition des facteurs de risque et à la diminution des facteurs de protection reconnus en santé mentale, notamment en survalorisant l'autonomie et l'indépendance tout en dévalorisant la demande d'aide lors de difficultés rencontrées (Charbonneau et Houle, 1999; Dulac, 2001; O'Neil et al., 1995; Pleck, 1991, 1995; Tremblay et al., 2004; Tremblay et al., 2005). »

La concomitance de certaines problématiques telles que la consommation de drogue ou d'alcool, le trouble de la personnalité antisociale et la délinquance semblent jouer un rôle important dans la fréquence et la gravité des agressions en contexte conjugal, de même qu'en termes de récurrence (INSPQ, 2007). Nous avons observé précédemment que ces facteurs permettent de prédire autant les comportements violents des hommes en contexte conjugal que ceux des femmes. L'incidence de ces problématiques étant cependant plus élevée chez les hommes (Tremblay, 2003), il n'est pas étonnant de constater un risque plus élevé de comportements violents en contexte conjugal chez ces derniers.

Outre l'incidence de comportements violents en contexte conjugal, les stéréotypes sexuels et les contraintes qui en découlent sont également à l'origine d'un certain nombre de problématiques sociales affectant plus spécifiquement les hommes. Rappelons-en quelques-unes, telles que citées dans Tremblay (2003) :

- Le taux de suicide complété chez les hommes est quatre fois supérieur à celui des femmes
- Les hommes sont plus à risque d'avoir des accidents graves, au travail, sur la route, dans les sports et les loisirs
- Ils sont également plus à risque de développer des dépendances aux drogues et à l'alcool, de se retrouver sans domicile fixe, de déclarer avoir un faible soutien social
- Les hommes sont plus à risque de développer des troubles de comportement, de commettre des délits, des crimes violents et des homicides
- Les garçons et les hommes sont plus à risque de subir des agressions physiques et d'être victimes d'homicide
- Les garçons sont plus à risque de décrochage scolaire et de n'avoir aucun diplôme
- Les hommes ont davantage tendance à souffrir d'excès de poids et d'obésité
- L'espérance de vie demeure moins élevée chez les hommes
- Les hommes sont moins nombreux à obtenir la garde des enfants suite à une séparation

Discussion

Les stéréotypes sexuels et les rôles sociaux de genre entraînent des effets négatifs chez les hommes qui affectent à leur tour les femmes qui subissent de la violence conjugale. Nous croyons donc qu'une démarche visant l'égalité entre les femmes et les hommes aurait avantage à en tenir compte. Nous croyons également que, de manière stratégique, l'intégration des problématiques affectant plus spécifiquement les hommes au nombre des indicateurs de l'égalité entre les femmes et les hommes pourrait contribuer largement à renforcer l'implication des hommes dans la lutte aux stéréotypes.

Plus spécifiquement, la difficulté pour les garçons et les hommes de bénéficier des facteurs de protection reconnus en santé mentale, autres que ceux prescrits par les stéréotypes sexuels, mériterait une attention particulière. Des mesures sociales favorisant la demande d'aide et l'ajustement de l'intervention aux stratégies d'adaptation liées à la socialisation de genre (Martin et Doka (2000), dans Audet, 2009) pourraient permettre d'améliorer la réponse aux difficultés qui affectent plus spécifiquement les garçons et les hommes.

À notre avis, l'avancée de l'égalité pour les femmes ne perd rien à ce que l'on reconnaisse les problématiques sociales affectant plus spécifiquement les hommes en lien avec les stéréotypes de genre, au contraire.

L'égalité de fait repose sur une participation équilibrée des femmes et des hommes tant, dans la sphère domestique que dans la vie publique et économique. Elle suppose un décloisonnement des rôles de genre, lequel nécessite un changement sur le plan des mentalités. L'implication et la participation des hommes est une condition essentielle à ce changement de mentalité.

Sensibiliser les hommes aux effets négatifs des stéréotypes sexuels, favoriser la demande d'aide ainsi que répondre socialement aux besoins exprimés par ces derniers permettent non seulement d'agir sur les facteurs de risque associés aux comportements violents, mais aussi de favoriser le développement d'attitudes et de comportements non stéréotypés chez les hommes.

Cette dernière dimension a, à notre avis, un lien direct avec la sécurité des femmes et la participation des hommes à la lutte aux stéréotypes sexuels. Elle s'inscrit dans une perspective qui repose sur une approche *gagnante-gagnant*.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comme le rappelait, en 2008, la *Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes* du Conseil de l'Europe, :

« il est primordial que les hommes soient pleinement intégrés dans les politiques d'égalité entre les sexes et puissent tirer avantage des nouveaux rapports entre femmes et hommes. (...) Il ne s'agit en effet pas d'un jeu à somme nulle. Le renforcement du rôle des femmes n'aboutit pas à l'affaiblissement de la position des hommes. »

Nous croyons que les changements de mentalité nécessaires à la lutte aux stéréotypes sexuels et au décloisonnement des rôles de genre devraient non seulement viser à favoriser l'accès des femmes à l'égalité dans toutes les sphères de la société mais également se traduire par un meilleur soutien social aux garçons et aux hommes également affectés par les effets négatifs de la socialisation de genre. Ces effets sont observables dans bon nombre de problématiques sociales liées à la santé et au bien-être. Nous croyons que des mesures spécifiques à cet effet pourraient contribuer de façon significative au décloisonnement des rôles de genre et à l'amélioration de la sécurité, de même qu'au respect de l'intégrité des femmes.

PREMIÈRE RECOMMANDATION

Que, dans une perspective de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de manière à réduire l'incidence de la violence conjugale, le prochain plan d'action contienne des mesures spécifiques visant à aider les hommes à mieux faire face aux problématiques sociales liées aux contraintes imposées par les stéréotypes sexuels.

Compte tenu des effets bénéfiques des programmes d'aide destinés aux conjoints aux prises avec des comportements violents, compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins et de la capacité à susciter la participation d'un nombre beaucoup plus important d'hommes aux prises avec des comportements violents, compte tenu également de l'importance de développer des pratiques novatrices en réponse à la diversité des besoins exprimés, nous demandons ;

DEUXIÈME RECOMMANDATION

que les organismes d'aide s'adressant aux hommes aux prises avec des comportements violents puissent bénéficier de ressources suffisantes, de manière à pouvoir contribuer de façon plus significative à la réduction de la

violence conjugale au Québec et ainsi, participer plus activement et efficacement à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;

TROISIÈME RECOMMANDATION

que toutes les personnes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal, et ce, sans égard au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'origine culturelle, aient accès à des services d'aide spécialisés et adaptés à leurs besoins.

Nous souhaitons également que les mesures visant particulièrement la sécurité et le respect de l'intégrité des femmes du prochain plan d'action (orientation 5) favorisent davantage l'implication de tous les partenaires concernés afin de tenir compte de la complexité des situations de violence conjugale.

QUATRIÈME RECOMMANDATION

Que, de manière à réduire l'incidence de la violence conjugale sur les inégalités entre les femmes et les hommes et en favorisant l'implication de tous les acteurs concernés, le prochain plan d'action contienne des mesures permettant de développer la prévention de la violence conjugale en lien avec les diverses dynamiques de pouvoir et de violence.

Enfin, nous sommes d'avis que la valeur accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes doit se conjuguer avec celle de la justice sociale et celle accordée à la sécurité des personnes, quel que soit leur sexe.

CINQUIÈME RECOMMANDATION

Que les mesures visant spécifiquement la sécurité de femmes et le respect de leur intégrité tiennent compte également des besoins des clientèles vivant des réalités particulières reconnues dans les politiques publiques mais, qui se retrouvent marginalisées par rapport au modèle d'intervention priorisé. En particulier, les hommes subissant de la violence qui se retrouvent dans une dynamique de domination et dont la sécurité est compromise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, Cadre de financement visant à offrir des services d'aide et de traitement aux hommes en matière de violence conjugale, présenté au MSSS, 2007.

à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, rédaction : P. Turcotte, Inclure la réalité des hommes dans la prestation des services sociaux au Québec, mémoire présenté au comité ministériel sur la prévention et l'aide aux hommes du MSSS, 2003.

à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, La socialisation conservatrice : facteur d'aliénation et de dualisation, rédaction : M. Trépanier, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, 2005.

Audet, S., « Faciliter l'ajustement des hommes en rupture amoureuse par le renforcement de leurs stratégies d'adaptation », dans la revue Intervention, (131), 2009.

A.R.I.H.V., Proposition de financement adéquat pour la reconnaissance des organismes communautaires à but non lucratif de type curatif et/ou préventif intervenant principalement auprès des hommes en situation de violence conjugale et familiale, 2001.

Bélanger, S., « L'inclusion du père : réflexion pour une intervention centrée sur les besoins de l'enfant » dans Chamberland, C., Enfants à protéger, parents à aider, Presses de l'Université du Québec, 2007.

Bélanger, S., Négligence et maltraitance : Impact développemental et conditions de réparation, Colloque « Enfants victimes...adultes de demain », tenu à Montréal, 2010.

Bélanger, S., « Une approche multifactorielle de la violence conjugale » dans Intervention, no. 106, 1998.

Blanchette, D. et É. Couto, « Un modèle d'aide aux hommes pour sortir de l'impasse de la violence conjugale » dans Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir, Presses de l'Université Laval, 2011.

Brodeur, N., « Jalons de l'histoire des dispositifs d'intervention auprès des auteurs de violence conjugale aux États-Unis et au Québec » dans Francequin, G. (sous la direction de), J'ai peur quand tu cries, Eres, 2010.

Campbell, J. C. et *al.*, « Risks factors for femicide in abusive relationship : Results from a multisite case control study » dans American Journal of Public Health, 93, 2003.

Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (rapporteur : S.J. Sigfússon), Impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 23 octobre 2008.

Corvo, K., D. Dutton et W.-Y. Chen, « Towards Evidence-Based Practice with Domestic Violence Perpetrators » dans Journal of Agression, Maltreatment and Trauma, 16 (2), no. 48, 2008.

Côté, G., Grille décisionnelle : conflit ou domination?, outil d'évaluation, C.O.A.M.F., 2009.

Day et al., Programs for Men who perpetrate Domestic Violence : An Examination of the Issues Underlying the Effectiveness of Intervention Programs » dans Journal of Family Violence, 24, 2009.

Donnelly, D.A. et al., « Provision and Exclusion : The Dual Face of Services to Battered Women in the Three Deep South States » dans Violence Against Women, 5, 1999.

Drouin, C., et J. Drolet, Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe-Guide d'intervention, Fédération des ressources pour femmes violentées et en difficulté du Québec et CRI-VIFF, 2004.

Dulac, G., Aider les hommes...aussi, VLB éditeur, 2001.

Dulac, Les demandes d'aide des hommes, Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill, 1997.

Gouvernement du Québec, Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, 1995.

Hamel, J., Intimate Partner and Family Abuse. A Casebook of Gender-Inclusive Therapy, Springer, 2008.

Hamberger, K.L., "Twenty-five years of change in working with partner abusers-Part II : observations from the trenches about changes and understanding of abusers and abuser treatment" dans Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma, 17, 1, 2008.

Hamel, J. et T. Nicholls, Family Approaches to Domestic Violence : A Guide to Gender-Inclusive Research and Treatment, Springer, 2006.

Institut de la statistique du Québec, La violence familiale dans la vie des enfants du Québec-2004, 2005.

Institut de la statistique du Québec, Portrait social du Québec : données et analyses, Gouvernement du Québec, 2010.

INSPQ, (Laroche, D.), Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada en 2004, 2007.

INSPQ, Consolidation des pratiques en matière de violence conjugale dans les CLSC du Québec, étude exploratoire, 2006.

INSPQ, (Lessard, G. et F. Paradis), La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection, Recension des écrits, 2003.

INSPQ, (Florès, J. et al.), Répertoire d'outils soutenant l'identification précoce de la violence conjugale, 2010.

Keefer, J., et G. Rondeau, « Men and shame », dans la revue Intervention (116), 2002.

Kelly, J. B. et M. P. Johnson, « Differentiation among types of intimate partner violence : Research update and implications for interventions », dans Family Court Review, Vol. 46, no. 3, 476-499, 2008.

Lessard, G., « La reproduction intergénérationnelle de la violence conjugale : comment contrer ce phénomène lorsque notre intervention s'adresse aux agresseurs? », dans Actes du séminaire clinique portant sur les enfants exposés à la violence, à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, 2009.

Lindsay et al., Les effets différenciés de la thérapie de groupe auprès de conjoints violents : une analyse des facteurs d'aide, CRI-VIFF, 2007.

Ouellet et *al.*, L'intervention de groupe auprès des conjoints violents : quand l'évaluation s'allie à la pratique, CRI-VIFF, Collection Outils, 1994.

Price, B., et A. Rosenbaum, National survey of batterer intervention programs, International Family Violence and Child Victimization, 2007.

Rinfret-Raynor et *al.*, Points de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, 2001.

Rinfret-Raynor, M., N. Brodeur et É. Lesieux, Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires, CRI-VIFF, 2010.

Rondeau et *al.*, Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints aux comportements violents, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no. 35, 2006.

Rondeau et *al.*, L'aide aux conjoints violents lors de l'arrestation et de la situation de crise, Recension des écrits, CRI-VIFF, Collection Études et analyses, no. 26, 2002.

Rondeau et *al.*, La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no 7, 1999.

Rondeau, G. (sous la direction de), Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, Gouvernement du Québec, 2003.

Rondeau et *al.*, Les situations de violence comportant un haut risque de létalité : éléments de réflexion et d'analyse sur l'intervention, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no. 24, 2002.

Saunders, D.G., « Group interventions for men who batter : A summary of program descriptions and research » dans Violence and Victims, vol. 23, no. 2, 2008.

Secrétariat à la condition féminine du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cahier de consultation, Gouvernement du Québec, 2010.

Sécurité publique, La criminalité dans un contexte conjugal - Statistiques 2008, Gouvernement du Québec, 2008.

Statistique Canada, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005.

Tremblay, G., M.A. Fortin et *al.*, Conflits de rôle de genre et dépression chez les hommes, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no. 36, 2007.

Tremblay, G., « Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux », analyse, dans Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, sous la direction de G. Rondeau, Gouvernement du Québec, 2003.

Trépanier, M., « Quelles sont les stratégies à mettre de l'avant pour « sortir de la violence conjugale »? » dans Bergeron et *al.*, « Sortir de la violence conjugale » : Regards des milieux d'intervention et de recherche, Actes du Séminaire annuel du CRI-VIFF, 2010.

Turcotte, D., Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté, CRI-VIFF, 2002.

Turcotte, P. « L'aide aux hommes en violence conjugale : du contrôle social au changement personnel et social », Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir, Presses de l'Université Laval, 2011.

Wormer, K. van et A. R. Roberts, Death by Domestic Violence. Preventing the Murders and Murder-Suicides, Praeger Publishers, 2009.

ANNEXE

ORGANISMES MEMBRES 2010-2011

Région 01 – Bas Saint-Laurent	
<p>C-TA-C 158, Rue Belzile, Bureau 01 Rimouski (Québec) G5L 3E4 c-ta-c-rimouski@globetrotter.net</p>	<p>Tél. (418) 725-2822 Télec. (418) 725-2810</p>
<p>TRAJECTOIRES HOMMES DU KRTB 26, rue Joly, Rivière-du-Loup, G5R 3H2 trajectoreshommes@hotmail.com www.trajectoreshommes.org</p>	<p>Tél. (418) 867-5885 Poste 150 Télec. (418) 867-8920</p>
Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	
<p>LE CRAN... D'ARRÊT 1230, boul. Walberg, suite 314 Dolbeau, G8L 1H2 lecran@bellnet.ca www.promenadesduboulevard.qc.ca/lecrandarret/</p>	<p>Tél. (418) 276-5802 Sans frais 1-877-276-5802 Télec. (418) 276-5802</p>
Région 03 – Capitale-Nationale	
<p>G.A.P.I. (Groupe d'aide aux personnes impulsives) Centre Champlain, 273, du Parvis Québec, G1K 6G7 infos@legapi.com www.legapi.com</p>	<p>Tél. (418) 529-3446 Télec. (418) 529-7566</p>

Région 04 – Mauricie-Bois-Francs

<p>HOMME ALTERNATIVE 90, rue Girouard Victoriaville, G6P 5T5 info@hommealternative.qc.ca www.hommealternative.qc.ca</p>	<p>Tél. (819) 357-5757 Télec. (819) 357-5151</p>
<p>HALTE DRUMMOND 152, rue Cockburn Drummondville, J2C 4L3 haltedru@aide-internet.org www.aazquebec.com/haltedrummond</p>	<p>Tél. (819) 472-5299 Télec. (819) 472-6573</p>

Région 05 – Estrie

<p>Le Seuil de l’Estrie C.P. 1503 Succ. Place de la Cité Sherbrooke (Québec) J1H 5M4 leseuil@abacom.com www.leseuil.qc.ca</p>	<p>Tél : (819) 821-2420 Télec : (819) 821-3639</p>
---	--

Région 06 – Montréal

<p>OPTION 1150, Saint-Joseph Est, #104 Montréal, H2J 1L5 option@cooptel.qc.ca www.optionalternative.ca</p>	<p>Tél. (514) 527-1657 Télec. (514) 527-2088</p>
<p>S.A.C. SERVICE D’AIDE AUX CONJOINTS 10 000 rue Lajeunesse, bureau 230 Montréal, H3L 2E1 serviceaideconjoins@bellnet.ca www.serviceaideconjoins.org</p>	<p>Tél. (514) 384-6296 Télec. (514) 384-3731</p>

<p>PRO-GAM 1453, Beaubien Est, bureau 205 Montréal (Québec) H2G 3C6 info@pro-gam.ca www.pro-gam.ca</p>	<p>Tél. (514) 270-8462 Télec. (514) 270-8849</p>
Région 07 – Outaouais	
<p>DONNE-TOI UNE CHANCE 380, rue Notre-Dame, bureau 2A Gatineau, J8P 1L5 administration@donnetoiunechance.org www.donnetoiunechance.org</p>	<p>Tél. (819) 643-1311 Télec. (819) 643-4458</p>
<p>L'IMPACT-RIVIÈRE GATINEAU 270, rue Notre-Dame, Maniwaki, J9E 2J8</p>	<p>Tél. (819) 449-3077 Télec. (819) 449-3090</p>
Région 08 – Abitibi-Témiscaminque	
<p>S.A.T.A.S 121, rue Principale Sud, C.P. 38 Amos, J9T 3A5 satas@cableamos.com www.cableamos.com/satas</p>	<p>Tél. (819) 732-5253 Télec. (819) 732-0966</p>
Région 10 – Nord du Québec	
<p>Réseau Qajaq Network P.O. Box 29, Kuujuaq, J0M 1C0</p>	<p>Tél. (819) 964-0770 Télec. (819) 964-0786</p>

Région 12 – Chaudière-Appalache

<p>SE PARLER... D'HOMMES À HOMMES 37, rue Notre-Dame Ouest Thetford Mines, G6G 1J1 aide@hommesahommes.com www.hommesahommes.com</p>	<p>Tél. (418) 335-9717 Sans frais 1-877-335-9717 Télec. (418) 335-0830</p>
<p>ENTRAIDE AU MASCULIN CÔTE-SUD 62, Lamartine Ouest, L'Islet, G0R 1X0 entraideaumasculin@globetrotter.net www.pages.globetrotter.net/entraideaumasculin</p>	<p>Tél. (418) 247-5030 Télec. (418) 247-5350</p>
<p>Centre Ex-Equo 81, Saint-Antoine, bureau 105 Sainte-Marie (Québec) G6E 4B4 exequo@globetrotter.net www.exequo.ca</p>	<p>Tél. (418) 390-1900 Télec. (418) 390-1901 Sans frais 1-877-613-1900</p>

Région 14 - Lanaudière

<p>Centre d'aide pour homme de Lanaudière CAHo 688, Boulevard Manseau Joliette (Québec) J6E 3E6 intervenant@caho.ca www.caho.ca</p>	<p>Tél. (450) 756-4934 Clientèle seulement : 1-800-567-8759 Télec. (450) 756-2283</p>
--	---

Région 15 - Laurentides

<p>ACCROC 60, Chemin des Hauteurs Saint-Jérôme, J7Y 1R4 info@accrocc.qc.ca www.accroc.qc.ca</p>	<p>Tél. (450) 569-7779 Clientèle seulement : (450) 569-9966 Télec. (450) 569-8208</p>
--	---

<p>PAIX PROGRAMME D'AIDE ET D'INTERVENTION C.P. 523, Sainte-Agathe-des-Monts, J8C 3C6 paix.inc.@sympatico.ca www.ledcl.qc.ca/Organismes/Prog-Paix.html</p>	<p>Tél. (819) 326-1400 Sans frais 1-800-267-3919</p>
Région 16 - Montérégie	
<p>A.V.I.F. Action sur la violence et intervention familiale 330 rue Pierre-Boursier, suite 1200 Châteauguay J6J 4Z2 avif@bellnet.ca www.avif.weebly.com Volet jeunesse : avifjeunesse@hotmail.com</p>	<p>Tél. (450) 692-7313 Jeunesse : (450) 692-8746 Télec. (450) 692-9356</p>
<p>L'Entraide pour homme de la Vallée-du-Richelieu / Longueuil 551, boul. Laurier, #204, Beloeil J3G 4J1 beloeil@ehvr.org</p> <p>300, boul. Churchill, bureau 100, Greenfield Park (Québec) J4V 2N2 longueuil@ehvr.org www.ehvr.org</p>	<p>Beloeil : (450) 446-6225 Télec. (450) 446-2854</p> <p>Greenfield Park : (450) 672-6461 Télec. (450) 672-6742</p>
<p>Maison Le Passeur 189, rue Prince, Bureau 209, C.P. 181 Sorel-Tracy (Québec) J3P 6M2 maisonlepasser@bellnet.ca www.maisonlepasser.com</p>	<p>Tél. (450) 743-8403 Consultation: (450) 743-2033 Télec. (450) 743-8825</p>

<p>Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska 739, rue Dufferin, Granby, J2H 2H5 info@rhhy.qc.ca www.rhhy.qc.ca</p>	<p>Tél. (450) 777-6680 Télec. (450) 777-5788</p>
<p>Via L'Anse 340, boul. du Havre, bureau 103, Salaberry-de-Valleyfield J6S 4S6 vialanse@rocler.qc.ca</p>	<p>Tél. (450) 370-3200 Télec. (450) 370-0143</p>